



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE LE 17 NOVEMBRE 2024

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Mathilde Mottet (JSVR), Thomas Bruchez (JSG), Maël Rüegegger (JSG), Giulio Bozzini (GISO Ticino), Vincenzo Sartori (JUSO Winterthur), Jakub Walczak (JUSO Stadt Bern), Xiao Ember (JUSO Zug), Severin Stalder (JUSO Luzern), Robin Eichmann (JUSO Stadt St.Gallen, Rheintal, Appenzell), Charlotte Günther (JUSO Stadt Bern), Félice Fung (JSV), Andri Schwarz (JUSO Graubünden), Sofia Rohrer (JUSO Stadt Zürich), Elisa Moret (JSVR), Romuald Siess (JSJ), Fernando Frauenfelder (JUSO Kanton Zürich), Angel Yakoub (JUSO Baselland), Emily Baumgartner (JSF), Meli Del Fabro (JUSO Aargau)		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Pour une gauche forte, radicale et unie : liberté pour les sections de conclure les alliances qu'elles souhaitent	N°	A2
		(à remplir par le Comité directeur)	
DÉVELOPPEMENT	Afin de permettre la construction d'une gauche radicale unie dans les cantons, la JS Suisse : <ul style="list-style-type: none"> • Laisse la liberté à ses sections de conclure les alliances électorales qu'elles souhaitent au sein de la gauche et de se présenter sur la liste de gauche de leur choix. • Laisse la liberté à ses sections de soutenir des candidatures de gauche autres que celles du PS, y compris en opposition à celles-ci, en particulier lors d'élections à l'exécutif. • Défend si nécessaire le choix de ses sections auprès du PS cantonal en question et du PS Suisse. 		



<p>JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i></p>	<p>Aujourd'hui, il est tenu pour acquis que lors des élections cantonales (et communales) où les sous-apparetements ne sont pas possibles, la JS se présente sur les listes PS. De plus, la JS – en dehors de cas extrêmes et exceptionnels – soutient généralement le fait que le PS se présente à l'exécutif ainsi que les candidatures proposées dans ce cadre. Lorsque des sections JS ne respectent pas cette logique, elles se retrouvent en général mises sous pression par leur PS cantonal. Or, dans plusieurs cantons, se mettre sur la liste PS n'est de loin pas l'option la plus judicieuse pour la JS. Ainsi, dans les cantons de Genève et de Vaud, il existe des coalitions de gauche radicale nommées Ensemble à Gauche et bien plus proches politiquement de la JS que ne l'est le PS. De plus, il existe des partis de gauche radicale qui se présentent au parlement dans de nombreux autres cantons (SolidaritéS, POP/PdA, MPS, Basta!, AL, etc.) et avec lesquels une alliance électorale pourrait tout à fait entrer en ligne de compte, selon les positionnements politiques de ces différents partis au niveau cantonal.</p> <p>Les sections doivent donc avoir la liberté de conclure des alliances électorales ou de se présenter sur une autre liste de gauche que celle du PS.</p> <p>Pour ce qui est des élections dans les exécutifs, il arrive régulièrement que le PS présente des candidat·exs qui ont défendu des politiques anti-sociales ou répressives. Dans ce cas, les sections de la JS doivent avoir la possibilité non seulement de ne pas soutenir ces candidatures PS mais aussi de soutenir d'autres candidatures de gauche en concurrence avec celles du PS.</p> <p>Face aux pressions qui peuvent émaner des PS cantonaux voire même du PS Suisse dans de telles situations, la JS Suisse doit prendre la défense de ses sections et garantir ainsi que leur choix soient respectés. Ce n'est que comme cela que nous parviendrons à construire une gauche radicale et unie dans les cantons !</p> <p>Enfin, il est évident que cette liberté des sections doit s'inscrire dans le cadre politique et stratégique de la JS Suisse. Le choix des sections en ce qui concerne leurs alliances et leurs soutiens doit être cohérent par rapport à la politique que nous menons au niveau national. Dans la mesure du possible, les sections veillent également à faire des choix de manière coordonnée, afin de tirer tou·tes à la même corde.</p>
---	---

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	
JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i>	<p>Le Comité directeur rejette la proposition A2 pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Incohérence



Les propositions A1 et A2 ne sont pas cohérentes, bien qu'elles aient toutes deux été déposées par les mêmes autrice·eurs. La proposition A1 vise à développer la stratégie de la JS Suisse dans le cadre d'un processus participatif et à clarifier entre autres le rôle de la JS par rapport au PS. La proposition A2, en revanche, anticipe une décision qui, selon A1, ne sera prise que dans le cadre de cette stratégie globale encore à définir.

2. **Redondance**

Les sections ont, déjà aujourd'hui, la liberté de forger de manière autonome des alliances électorales. De jure, la JS Suisse n'a pas de droit de regard sur les stratégies électorales de ses sections. Selon l'article 6, alinéa 3 des statuts de la JS Suisse, « les sections de la JS Suisse collaborent *dans la mesure du possible* avec les sections ou les partis cantonaux correspondants du PS Suisse ». Cette collaboration n'est cependant ni obligatoire ni exclusive. C'est pourquoi le comité directeur ne voit pas la nécessité d'intervenir dans les affaires des sections sans décision stratégique. Les négociations avec les sections cantonales du PS n'incombent pas non plus à la JS Suisse, mais la JS Suisse se tient à la disposition des sections pour les conseiller. La proposition est superflue, car la JS Suisse accorde déjà de facto et de jure à ses sections les libertés exigées. De plus, la JS Suisse n'est pas impliquée dans les décisions politiques des sections et n'en porte pas la responsabilité fondamentale. Néanmoins, il est évident pour le Comité directeur de soutenir et de défendre au mieux les sections, ce qui a bien fonctionné jusqu'à présent.

Le CD estime que les discussions de ce type devraient être menées de manière plus globale et non par l'adoption d'une motion succincte. Le CD est persuadé qu'à l'avenir, ces sujets pourront être abordés dans le cadre de réflexions stratégiques.

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD		DATE DE L'AD	
DATE LIMITE POUR DÉPÔT		DATE DE DÉPÔT	
NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
RÉSULTAT	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> RETIRÉ		
<input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____			



DÉTAIL DU VOTE (*si applicable*)

OUI _____

NON _____

ABSTENTION _____

REMARQUES :